



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Direction générale
de la recherche

Agriculture and
Agri-Food Canada

Research
Branch

Canada

GESTION DES PLANTES ORNEMENTALES

Problématique : Le secteur horticole demande de nouvelles variétés de rosiers.

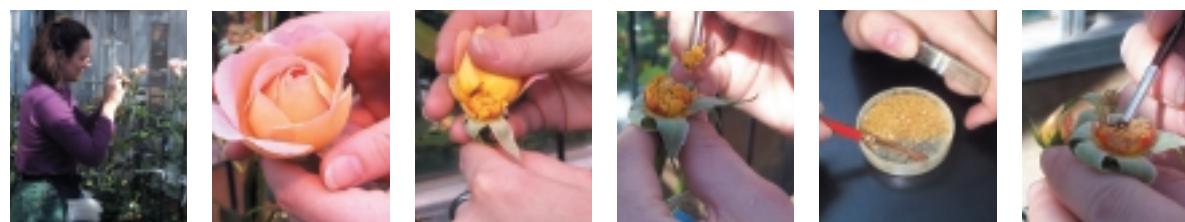
Solution : Créer de nouveaux rosiers résistants au froid, tolérants aux maladies du feuillage, qui offrent une période de floraison durable et une variété de couleurs, de ports et de hauteurs.

Amélioration génétique des rosiers: obtention d'une nouvelle variété.

Étapes s'échelonnant sur une période de sept à dix ans:

Croisements en serre, en pot ou au champ.

La première étape dans la création d'une nouvelle variété est le croisement de parents fertiles. La méthode conventionnelle de croisements est la pollinisation des fleurs à la main. Dans le choix des parents mâle et femelle, il faut d'abord vérifier la qualité du pollen et la fertilité des fleurs pour l'obtention de fruits. On compte une à deux années d'essais. Avec les graines, on fait des semis en serre. Les plants obtenus seront plantés au champ.



Sélection d'une fleur au stade bouton avancé ; les pétales sont arrachés ; les anthères sont enlevées à l'aide d'une pince ; le pollen du parent mâle est prélevé au pinceau ; les stigmates du parent femelle sont badigeonnés de pollen.



Boutons suite à une pollinisation ; formation des fruits ; graines dans un fruit ; graines de rosiers ; semis en serre.



Parent à fleurs jaunes.



Parent à fleurs blanches.



Parent résistant au froid et aux maladies du feuillage.

X



Parent à feuillage rouge.



Parent à port grimpant.

Les plants issus des croisements adoptent certaines caractéristiques des parents. On choisit donc les parents en fonction de ce que l'on cherche à obtenir chez les hybrides :

- résistance au froid et aux maladies du feuillage (mildiou et tache noire) ;
- nouvelle coloration des fleurs ou des feuilles ;
- port (grimpant, arbustif, nain ou rampant) ;
- période de floraison plus longue.

Évaluation du matériel obtenu

L'évaluation du matériel obtenu et la sélection d'une variété se font sur une période de trois à cinq ans.



Sept mille croisements sont effectués chaque année. Environ sept cents plantules germeront des sept mille graines récoltées. Après deux ans, il n'y aura qu'une cinquantaine de rosiers en évaluation. Et deux ans plus tard, il ne restera que dix lignées valables à étudier. Ensuite, durant deux à trois années, ce matériel sera multiplié et évalué (résistance aux maladies, tolérance au froid, floraison). Un ou deux nouveaux cultivars seront nommés.

Protection d'un nouveau cultivar

La demande de protection prend un an. Il faut d'abord produire un document qui décrit les caractéristiques physiologiques et physiques prouvant l'originalité du nouveau rosier. Le matériel au champ est inspecté par un agent du Bureau de protection des obtentions végétales (BPOV). Après la publication dans le Bulletin des variétés végétales, le certificat de protection est décerné.

Attribution de licences de multiplication et commercialisation

Des licences sont attribuées à des pépiniéristes accrédités; ceux-ci multiplient la nouvelle variété pendant environ trois ans avant sa mise en marché.

AC De Montarville



AC Marie-Victorin



AC William Booth



AAC développe des rosiers arbustifs depuis 1968. Le CRDH détient les droits sur trois cultivars de la série Explorateur^{MC}. Des licences de multiplication et de commercialisation ont été accordées à neuf pépiniéristes au Canada et un aux États-Unis.

Responsable: C. Richer, agr., M.Sc.

Équipe: M. Auger, D.E.C. et R. Pellerin, D.E.C., techniciens; N. Brassard, M.Sc., P. Marquis, M.Sc., C. Lafond, B.Sc., J.P. Mottard, D.E.C. et B. Renaud, D.E.C., assistants de recherche; I. Lizée, D.E.C., secrétaire.

Collaborateurs: MAPAQ, ITA, Centre de Recherche de transfert technologique en acériculture, Ministère des Ressources naturelles, ACC (Normandin, Qc, Kapuskasing, On. et Morden, Ma.), Conseil des productions végétales du Québec inc., Université Laval, Chaire WH Perron, Canadian Nurseries Landscape Association, Association des producteurs pépiniéristes du Québec, J.C. Bakker and Sons Ltd., Canadian Ornamental Plant Foundation et Phytolab inc.